

30 AOÛT 2019

**LE PRÉSIDENT**

Nos réf : DCERE/EA/  
Dossier suivi par Emilia ABID  
☎ 02 38 78 49 49

Madame Marine WINIGER  
NG CONCEPT  
ZI rue de l'Europe

57370 PHALSBOURG France

Objet : Autorisation de rejet sur le réseau d'assainissement communautaire  
Projet de construction FM Logistic

Madame,

Dans le cadre de l'instruction du projet de construction de l'entreprise FM Logistic, rue des Douglas à Saint-Cyr-en-Val, la Métropole « Orléans Métropole » a examiné la situation des bassins versants en matière d'eaux pluviales.

J'ai le plaisir de vous informer qu'Orléans Métropole autorise le raccordement des eaux pluviales du projet sur la canalisation d'eaux pluviales de diamètre 1 600 qui se rejette ensuite dans le bassin de la Planche. Le débit maximal de rejet est de 1 l/s/ha conformément aux prescriptions de l'étude d'impact de la ZAC Extension Est de la Saussaye.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Signé numériquement  
à Orléans, le vendredi 23 août 2019

**Pour le Président et par délégation,**

**Le Vice-Président,**



**Christian BOIS**

## Annexe 5: Retour échange téléphonique Orléans Métropole - DREAL Loiret



Marine Winiger &lt;mwiniger@ngconcept-ec.com&gt;

## Acte autorisant déversement \_ arrêté municipal SCV

2 messages

Marie Ange Lovichi <mlovichi@ngconcept-ec.com>  
 À : Laure JAQUET <laure.jaquet@loiretorleans.fr>  
 Cc : Marine WINIGER <mwiniger@ngconcept-ec.com>

14 février 2020 à 09:39

Bonjour,

Suite à l'instruction du dossier ICPE Enregistrement pour le projet de SCV par la DREAL, nous avons des demandes de compléments à leurs faire parvenir. Actuellement nous avons eu un courrier d'Orléans Métropole nous autorisant à déverser nos eaux pluviales dans le bassin de la planche (ci-joint), cependant pour la DREAL ce document ne vaut pas autorisation. Pour la DREAL l'acte autorisant le déversement est un arrêté municipal.

Pourriez-vous voir pour que nous ayons ce document ? Nous avons un délais d'un mois pour la réponse, est ce que cela est envisageable pour vous au niveau temporalité ?

Vous en remerciant par avance,  
 Cordialement.

--  
**Marie-Ange LOVICH**  
 Ingénieure Environnement Industriel et urbanisme  
 NG CONCEPT  
 21 rue de l'Europe  
 57370 PHALSBURG FRANCE



Real Estate &amp; Asset Management

<http://www.ngconcept-ec.com/>[mlovichi@ngconcept-ec.com](mailto:mlovichi@ngconcept-ec.com)

Portable: 07 85 83 24 34

Fixe: 03 87 23 12 75

**SCV\_Aurosiation raccodement bassin de la planche.pdf**  
 49K

Laure JAQUET <laure.jaquet@loiretorleans.fr>

19 février 2020 à 09:29

À : Marie-Ange Lovichi <mlovichi@ngconcept-ec.com>, "Marine WINIGER (mwiniger@ngconcept-ec.com)" <mwiniger@ngconcept-ec.com>

Cc : "Fabienne BANNERY (fabienne.bannery@orleans-metropole.fr)" <fabienne.bannery@orleans-metropole.fr>, "Emilia ABID (emilia.abid@orleans-metropole.fr)" <emilia.abid@orleans-metropole.fr>

Bonjour,

Nous avons échangé de vive voix hier par téléphone avec Monsieur Pascal GALLON (coordonnées en pièce jointe) de la DREAL afin de mieux comprendre leur demande concernant l'autorisation de déverser vos eaux pluviales dans le bassin de la planche.

Nous avons convenu que le courrier que nous vous avons fourni (cf pièce jointe) lui suffit pour instruire votre dossier. Nous lui avons expliquer que nous ne faisons jamais d'arrêté dans ces cas et avons partagé le fait que seule les eaux pluviales de votre projet seront rejetées dans ce bassin.

Vous souhaitant une bonne journée,

Cordialement,

**Laure JAQUET**

Chargée de mission parcs d'activités

**LOIRE&ORLÉANS ÉCO**  
 CITEVOLIA  
 1 Place Rivierre-Casalis  
 CS 10614  
 45404 Fleury-les-Aubrais Cedex  
 T. : + 33 (0)2 38 21 35 60  
 P. : + 33 (0)6 80 06 20 85

[www.loiretorleans-economie.fr](http://www.loiretorleans-economie.fr)

*Fier(e)  
de mon territoire*

Conformément à la loi « Informatique et liberté » de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [informatique@loiretorleans.fr](mailto:informatique@loiretorleans.fr)

De : Marie Ange Lovichi [mailto:[mlovichi@ngconcept-ec.com](mailto:mlovichi@ngconcept-ec.com)]

Envoyé : vendredi 14 février 2020 09:39

À : Laure JAQUET


Cc : Marine WINIGER

Objet : Acte autorisant déversement \_ arrêté municipal SCV

[Texte des messages précédents masqué]

---

**2 pièces jointes**

 **SCV\_Aurosiation raccodement bassin de la planche.pdf**  
49K

 **Pascal GALLON.vcf**  
1K